



CHARTRE DE COOPERATION

Dynamique Régionale des Matériauthèques Durables

ENTRE

L'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine, Association régie par la loi de juillet 1901, dont le siège social est situé au 6 allée du doyen Georges Brus 33600 Pessac, n° SIRET 820 336 733 00010, représentée es qualités par son directeur général, Monsieur Vincent BOST

Ci-après désignée ADI N-A

Et

L'agence de design Félix et associés ateliers de design, SARL dont le siège social est situé au 123 cours Journu Auber, 33300 Bordeaux, n° SIRET 49346555300029, représentée es qualités par sa directrice adjointe, Madame Fabienne VERSLUYS

Ci-après désignée, L'agence de design Félix et associés

Et

L'Institut Technologique FCBA, Centre technique industriel dont le statut est régi par les articles L.521-1 et suivants du code de la recherche, dont le siège social est situé au 10 rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne, n° SIRET 775 680 903 00132, représenté es qualités par son directeur général, Monsieur Ludovic GUINARD

Ci-après désigné FCBA

Et

La Fédération des Designers en Nouvelle-Aquitaine, Association régie par la loi de juillet 1901, catégorie juridique 9220 - Association déclarée, dont le siège social est situé au 16 Place des Quinconces 33000 Bordeaux, n° SIRET 529 071 292 00047, représentée par sa présidente Clémence VALADE, designer.

Ci-après désignée FDNA

Et

L'agence de design MJ studio, société de fait, dont le siège social est situé au 92 avenue d'Eysines, 33200 Bordeaux, n° SIRET 510 235 773 00049, représentée par Marion et Julien SAUVÉE.

Ci-après désignée MJ studio



Et

Le Comptoir de la Mode Responsable, Association régie par la loi de juillet 1901 - Association déclarée, dont le siège social est situé au 37 rue de Gambetta 86000 Poitiers, n° SIRET 929 287 720 00015, représentée par son président Guillaume PHILIPPE.

Ci-après désignée par le Comptoir de la Mode Responsable.

L'ADI N-A, l'agence de design Félix et associés, le FCBA, FDNA, MJ studio et le Comptoir de la Mode Responsable, fondateurs de la présente charte, sont ci-après désignés par les « Signataires ».

PREAMBULE

L'agence de design Félix et associés, le centre technique FCBA, le Comptoir de la Mode Responsable (tous trois porteurs de matériauthèques existantes ou en création) ainsi que l'agence de design MJ studio, la Fédération des Designers en Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine, ont décidé de coopérer afin de promouvoir des matériaux plus durables et d'en encourager l'usage dans la conception et la fabrication d'objets, l'aménagement d'espaces ou encore la mode.

L'agence de design Félix et associés

L'agence de design Félix et associés accompagne depuis 25 ans entreprises et organisations dans la concrétisation de leurs projets par le design d'espace, le design de produit industriel et le design graphique. Labellisée B Corp, membre de la Convention des Entreprises pour le Climat et résolument engagée, l'agence propose des solutions et alternatives pour un design à impact positif sur l'environnement et la société. A ce titre elle dispose et ouvre sa Matériauthèque Verte pour la promotion des matériaux écologiques dans l'éco-conception

Le centre technique FCBA

FCBA est un institut technologique national, reconnu pour son expertise au service des filières forêt-bois, ameublement et construction. Il accompagne les entreprises dans leurs démarches d'innovation, de performance industrielle et de transition environnementale, à travers des activités de recherche appliquée, d'essais, de certification, de normalisation et de conseil. Acteur de référence au sein de l'écosystème industriel français et européen, FCBA œuvre au développement de solutions durables et compétitives, en lien étroit avec les besoins des entreprises et des territoires.

Intégrée à FCBA, Innovathèque est une matériauthèque dédiée à l'innovation par les matériaux, procédés et systèmes. Elle référence des solutions issues de toutes familles de matériaux et de secteurs d'activité variés, dans une logique de transfert technologique. À la fois base de données en ligne et espace physique de consultation d'échantillons, Innovathèque constitue un outil de veille, d'inspiration et d'aide à la décision pour les professionnels de la création, de l'industrie et de l'aménagement.

Le Comptoir de la Mode Responsable

Le Comptoir de la Mode Responsable est une association engagée dans la transformation du secteur textile vers un modèle plus durable, éthique et local. Il fédère les acteur.ices de la mode engagée en Nouvelle-Aquitaine et accompagne la transition vers une industrie respectueuse de l'environnement, des savoir-faire et des travailleur.euses.



Nos missions : **FÉDÉRER** (Créer un réseau d'acteurs et actrices engagé.es (créateur.ices, artisan.es, associations, institutions...), **SENSIBILISER** (Informer les consommateur.ices sur les enjeux de la mode responsable et les alternatives existantes), **VALORISER** (Promouvoir les savoir-faire locaux et les initiatives durables auprès du grand public et des institutions) et **ACCOMPAGNER** (Soutenir les professionnel.les dans leur démarche responsable (formations, conseils, financement...))

MJ studio

MJ studio est une agence de design d'espace située à Bordeaux. Le studio conçoit des environnements fonctionnels, identitaires, pensés pour leurs usagers. Les projets réalisés mêlent la signalétique, l'identité visuelle et la scénographie. Sa démarche s'ancre dans une conception responsable, avec une attention particulière portée aux dimensions sociales et écologiques d'un projet. MJ studio est engagé dans des dynamiques collectives professionnelles et dans la transmission auprès des étudiants, pour participer à l'évolution des bonnes pratiques de la profession.

La Fédération des Designers en Nouvelle-Aquitaine

La FDNA est une fédération dont la vocation est de représenter et de rassembler tous les designers, salariés ou chefs d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine, afin notamment :

- de valoriser et de crédibiliser la pratique du design, sous toutes ses formes, en Nouvelle-Aquitaine,
- de créer une synergie d'action, de favoriser le rapprochement et la collaboration entre les designers exerçant en Nouvelle-Aquitaine,
- de favoriser les bonnes relations entre les designers et les entreprises (TPE, ETI, PMI, PME) en Nouvelle-Aquitaine,
- et enfin de développer les relations avec les institutions et de favoriser le développement des ressources du design en Nouvelle-Aquitaine.

L'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A)

L'ADI N-A soutient les entreprises et les territoires régionaux sur leurs projets de développement et d'innovation et les oriente vers des activités, solutions et des modèles d'affaires plus durables. L'agence intervient également dans l'émergence et l'animation de collaborations régionales entre les acteurs socio-économiques et dans ce cadre, elle joue le rôle de facilitateur dans la coordination de cette dynamique.

Ensemble les Signataires décident de rédiger la présente charte, partageant l'objectif commun de transformer les processus de conception et fabrication vers plus de durabilité, en alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les Actions climatiques conformes aux Accords de Paris.

Convaincus de la valeur ajoutée que représente la synergie de leurs expertises, les **Signataires** entendent formaliser les principes de leur coopération par la présente charte, afin de développer des actions concertées, durables et à fort impact.

Les matériauthèques portées par ces acteurs sont au cœur de cette coopération territoriale. **Une matériauthèque se définit comme** un espace ressource qui propose, organise, anime et valorise des échantillons de matières et matériaux utiles à ses publics.

D'autres ressources et connaissances existent de manière disparate sur le territoire et méritent d'être identifiées et partagées.

Les membres fondateurs décident d'étendre la coopération à d'autres acteurs désireux de s'engager et qui adhèrent aux principes de la présente charte.

CADRE DE COOPERATION

Coopérer, d'un point de vue sémantique c'est agir ensemble sur une œuvre commune. Cette coopération vise à créer des communs utiles à la diffusion la plus large des connaissances et des pratiques innovantes avec ces matériaux

Dans leur mise en pratique, les **Signataires** s'appuieront sur les principes suivants comme base de leur collaboration :

- Créer les conditions de confiance au sein du collectif via une transparence des informations et des échanges, via l'animation régulière de séances de travail, via l'obtention d'un consensus au moment des prises de décision.
- S'ancrer dans des actions partagées et définies collégalement.
- Créer un cadre d'échange favorable permettant à chacune des parties prenantes, en fonction de son expérience et de ses compétences propres de s'exprimer et de contribuer à la coopération.
- Respecter les avis divergents, les enjeux et objectifs particuliers de chacun des membres sans entraver la dynamique de coopération.
- S'engager à partager ses expertises au-delà de ses propres enjeux personnels dans une logique d'entraide, de solidarité fonctionnelle et de réciprocité.

DOMAINES DE COLLABORATION

Cette charte prévoit que la collaboration pourra se déployer autour des 3 axes suivants :

- **Axe 1 : Partage et mutualisation de la veille, des ressources et les bonnes pratiques des matériaux durables**
- **Axe 2 : Développement et qualification de nouveaux matériaux durables et leurs usages pour l'économie circulaire**
- **Axe 3 : Communication et animation d'un réseau territorial autour de l'expérience des matériauthèques et de l'usage de matériaux durables**

Avec un focus sur le territoire néo-Aquitain pour les 3 axes

Le cas échéant, au cours de la coopération, d'autres axes pourront être identifiés et partagés par les membres du collectif.

TYPOLOGIE D' ACTIONS COLLECTIVES OU CONCERTÉES :

La collaboration des **Signataires**, dans les domaines précités, pourra donner lieu à la construction de plans d'actions partagés, ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions, par tout ou partie des **Signataires**, selon leurs missions et compétences.

Les typologies d'actions identifiées (liste non limitative) sont les suivantes, à date :

AXE	ACTIONS ENVISAGEES
<p>Partage et mutualisation des ressources et des bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Echanger sur les bonnes pratiques de classement et d'organisation de la base de données et de l'espace d'une matériauthèque ● Partager des informations sur de nouveaux matériaux et fournisseurs ● Echanger sur les retours d'expérience et sur l'utilisation des matériaux (et orienter de futurs utilisateurs vers des partenaires qui ont déjà expérimenté) ● Favoriser l'acquisition mutualisée et le partage de matériaux
<p>Développement et qualification de nouveaux matériaux durables et leurs usages pour l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Objectiver et qualifier les qualités réelles des matériaux (certification, évaluations, rapport bénéfices/prix...) ● Orienter et accompagner le développement de matériaux notamment pour l'ameublement ● Aider à l'industrialisation de matériaux prometteurs ● Faire de l'exploration R&D en coopération sur de nouvelles applications matériaux par des exemples de mises en œuvre et des applications concrètes. ● Participer et faire progresser la filière de l'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> - En accompagnant les entreprises, du gisement de matière vers les matériaux plus durables, les applications / usages, les débouchés marchés - En mettant en réseau les acteurs de la filière - En collaborant avec les acteurs de l'écoconception sur l'usage des matériaux (conception, prestataires, recherches) - En échangeant sur les bonnes pratiques dans l'utilisation des « néo/bio matériaux »

AXE	ACTIONS ENVISAGEES
Communication et animation d'un réseau territorial	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer un événement régional avec une portée nationale dédié à la matière ● Accroître l'usage des matériauthèques ● Rendre plus visibles et localiser les ressources matières en Nouvelle-Aquitaine et connecter les producteurs avec les utilisateurs ● Promouvoir l'usage des matériaux au travers de l'utilisation et l'expérience physique des matériauthèques

*Les actions pourront donner lieu à l'élaboration de fichiers partagés à disposition de chacun des **Signataires** dans l'exercice de ses missions et dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la présente charte.*

*Des conventions pourront être conclues entre les **Signataires** pour encadrer la mise en place d'actions communes.*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les **Signataires** de la présente charte s'engagent à respecter les modalités de coopération suivantes :

- **Concertation et coordination** : planning de réunions régulières pour construire un plan d'actions commun et suivre leur avancement
- **Valorisation conjointe de la collaboration** (communication coordonnée, témoignages, success stories) en veillant à citer les signataires et en apposant leurs logos sur les supports de communication. Un kit de communication sera délivré à tout nouveau signataire.
- **Partage d'information et de bonnes pratiques** : échanges sur les tendances, études, expérimentations et retours d'expérience.
- **Valorisation, soutien et développement de l'offre existante** : par le montage et l'accompagnement de projets communs, mise en réseau des entreprises et des acteurs de l'innovation à l'échelle régionale, nationale et européenne, assurer le relais ou la co-organisation d'événements (groupes de travail, journées thématiques).

Les **Signataires** sont d'accord pour mettre en commun les moyens appropriés au fonctionnement de la présente Charte. Toutefois, la présente Charte laisse toute liberté aux **Signataires** quant à la hauteur de leur engagement humain et financier.



EVOLUTIONS ET FIN D'ENGAGEMENT

Tout acteur souhaitant signer la charte se fera connaître auprès des fondateurs de cette charte à l'adresse suivante : mat@adi-na.fr.

Les membres fondateurs pourront faire évoluer la présente Charte pour les besoins de la coopération. Toutes évolutions apportées seront notifiées aux signataires et intégrées à la présente Charte.

Tout signataire qui souhaiterait quitter la Dynamique Régionale des Matériaux Durables notifie par écrit sa décision à mat@adi-na.fr dans un délai raisonnable tenant compte des engagements individuels pris dans le cadre du plan d'actions.

Le 7 avril 2026 à Pessac, Nouvelle-Aquitaine

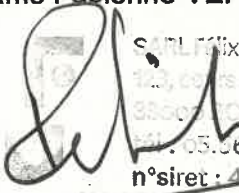
Pour ADI Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Vincent BOST, Directeur général

Le 7 avril 2026 à Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine

Pour l'agence de design Félix et associés

Madame Fabienne VERSLUYS, Directrice adjointe


SARL Félix associés - ateliers de design
113, cours Jeanne Auber
33000 BORDEAUX
Tél. 03.06.51.24.97
n°siret : 498 465 553 00029

